

N° 101

# SÉNAT

2° SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1963.

## PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN PREMIÈRE LECTURE

*relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

---

Le Premier Ministre.

Paris, le 24 mai 1963.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction, modifié, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 21 mai 1963.

Le Premier Ministre,

*Signé :* GEORGES POMPIDOU.

---

Voir les numéros :

Sénat : 3, 18 et in-8° 3 (1962-1963).

Assemblée Nationale (2° législ.) : 53, 234 et in-8° 25.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi, dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

Article premier.

..... Conforme .....

Art. 2.

L'article 276 du Code de l'urbanisme et de l'habitation est complété par l'alinéa suivant :

« Les dispositions modifiées de l'article 272, alinéa 1, prennent effet, à l'égard des catégories d'employeurs nouvellement assujettis à la participation obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1964 pour les salaires payés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963. »

Art. 3.

..... Conforme .....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 mai 1963.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.